

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2021 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe est programmé tous les 2 ans pour les concours externe et 3^{ème} voie et potentiellement tous les 4 ans pour le concours interne, dans le respect du calendrier national. Seuls les concours externe et 3^{ème} voie ont été organisés au titre de la session 2021 pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique et de Vendée.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	18 février 2021
Période d'inscription	du 27 avril au 2 juin 2021
Date limite de dépôt des dossiers	10 juin 2021
Épreuves écrites d'admissibilité	6 octobre 2021 au Parc des expositions des Oudairies à la Roche sur Yon (85)
Jury d'admissibilité	8 décembre 2021
Épreuves orales d'admission	du 19 au 22 avril 2022 au Salon 8 ^{ème} sens à Rezé (44)
Jury d'admission	22 avril 2022
Résultats d'admission	22 avril 2022

COMPOSITION DU JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- Mickaël DESCHAMPS, adjoint au maire de Saint Léger les Vignes (44), suppléant au président du jury
- Karine PAVIZA, maire de Geneston (44)
- Jean-Pierre POSSOZ, maire d'Abbaretz (44), président du jury

Collège des fonctionnaires

- Claire BARBIN, attachée territoriale, directrice du service petite enfance, mairie de Nantes (44)
- Nathalie LECOMTE, ATSEM principal de 2ème classe, représentante du personnel tirée au sort à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44)
- Magali MACÉ, technicienne territoriale, responsable unité personnel des écoles et affaires scolaires, mairie de Saint-Nazaire (44)

Collège des personnalités qualifiées

- Sylvain BOUCARD, professeur des écoles, conseiller pédagogique (44)
- Thomas LAGACHERIE, professeur des écoles, directeur de l'école primaire « Les Hirondelles » à Port Saint Père (44)
- Virginie LAPENDRY, professeure des écoles, conseillère pédagogique (44).

INSCRIPTIONS

1/ Conditions d'accès

Le concours externe est ouvert, pour au moins 60% des postes à pourvoir, aux candidats titulaires du **certificat d'aptitude professionnelle « accompagnement éducatif petite enfance »** (ou anciennement « CAP petite enfance »).

Étaient toutefois dispensés de la condition de diplômes :

- les mères et pères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants (3 % pour cette session),
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports (aucun en 2021).

Le 3^{ème} concours est ouvert, pour 10% au plus, sans être inférieur à 5% des postes à pourvoir, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins :

- d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, dans la mesure où ces activités relèvent de contrat(s) de droit privé,
ou
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
ou
- d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

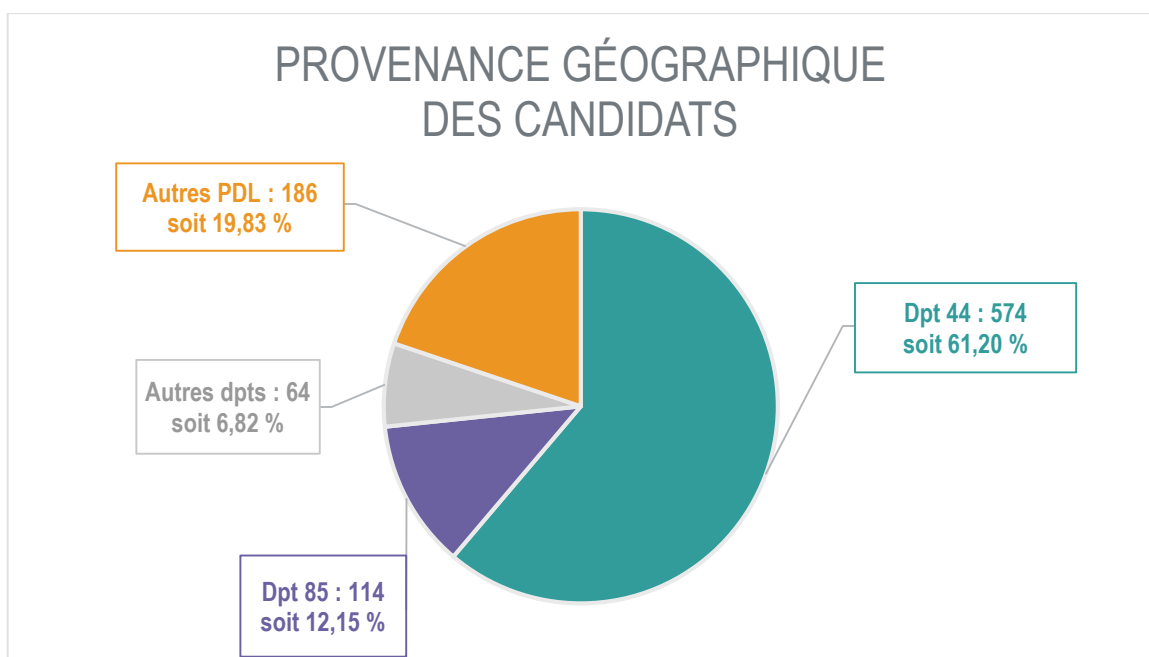
2/ Statistiques

a. Focus sur les inscriptions/admis à concourir

Pour cette session 2021, la répartition postes/admis à concourir le jour des épreuves était la suivante :

Voies	Nombre de postes	Inscrits	Admis à concourir	Présents	Absents	Taux d'absentéisme
EXTERNE	51	933	909	753	87	17,17 %
TROISIÈME VOIE	3	32	29	21	8	27,59 %
TOTAL	54	965	938	774	95	17,49 %

b. Profil des candidats admis à concourir



73,34 % des candidats proviennent de Loire-Atlantique et de Vendée.

Enfin, il a également été constaté que 60,58 % des candidats exercent déjà dans la fonction publique :

- 37,43 % en tant que contractuel de droit public
- 20 % déjà fonctionnaires sur une autre filière.

ÉPREUVE ÉCRITE

1/ L'épreuve écrite du concours externe

a. Intitulé réglementaire

L'épreuve d'admissibilité consiste en la « Réponse à vingt questions à choix multiple (QCM) portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions. »

(durée : 45 mn ; coefficient 1)

b. Cadrage de l'épreuve

La nature et la durée de l'épreuve de QCM impliquent que chaque question fasse l'objet d'une réflexion et comporte un nombre important de réponses dont une ou plusieurs sont exactes.

Chaque question doit porter sur des situations concrètes rencontrées par un ATSEM dans l'exercice de ses fonctions.

Cette épreuve va au-delà d'un simple contrôle de connaissances et vise à mesurer les **savoirs, savoir-faire et savoir-être** des candidats. Les questions viseront notamment à évaluer :

- la capacité du candidat à **cerner le métier** d'ATSEM ainsi que son **cadre hiérarchique et fonctionnel**,
- ses connaissances en matière de respect des règles liées à l'**hygiène et la sécurité** des enfants,
- ses connaissances quant à la **mise en état de propreté des locaux et du matériel**,
- ses connaissances quant au **développement de l'enfant**, en particulier de son **autonomie** dans un cadre collectif d'apprentissage et d'activité.

À titre indicatif seulement, et sans pour autant constituer un programme réglementaire dont pourraient se prévaloir les candidats, les domaines d'interrogation peuvent être les suivants :

- L'accompagnement des enfants
- La mise en état de propreté des locaux et la mise en état de propreté du matériel
- La participation à la communauté éducative et les relations avec d'autres partenaires
- La surveillance des très jeunes enfants dans les cantines.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui n'a toutefois qu'un caractère indicatif. Celle-ci est disponible sur le site www.cdg44.fr :

- Rubrique : « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Notes de cadrage / Filière médico-sociale

c. Sujets

Les sujets de 2021 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr) :

- Rubrique : « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Annales / Filière médico-sociale

d. Remarques et conseils des correcteurs

- Les correcteurs relèvent un manque évident de préparation : réponses trop floues, superficielles et approximatives
- La partie synthèse a été en général plutôt bien réussie
- La partie propositions opérationnelles s'est avérée plus laborieuse du fait d'un manque de culture professionnelle
- Faiblesse notable dans la maîtrise de la rédaction et de l'orthographe
- Les candidats sont invités à prendre de la hauteur.

2/ L'épreuve écrite du troisième concours

a. Intitulé réglementaire

L'épreuve d'admissibilité consiste en une « Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions ».

(durée : 2h ; coefficient 1)

b. Cadrage de l'épreuve

Le fond...

La nature et la durée de l'épreuve impliquent des questions appelant de la part du candidat **une réflexion et un raisonnement logique**. Aussi, à travers les questions posées, il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à **comprendre le métier d'ATSEM** qui consiste à :

- exercer des **activités professionnelles spécifiques** dans un **cadre institutionnalisé**,
- respecter des procédures liées à l'**hygiène et la sécurité** de l'enfant,
- agir dans l'**intérêt de l'enfant** pour le développement de son **autonomie** et de sa capacité à **s'intégrer dans un cadre** collectif d'apprentissage et d'activité,
- agir dans une situation donnée en vue de résoudre un problème, apporter l'**aide ou le soutien adéquat** à l'enfant, à l'enseignant,
- **transmettre des informations**,
- **aménager et entretenir les locaux et matériels** destinés aux enfants,
- accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents.

... la forme

- Il est souhaitable que les documents soient de nature et de forme différentes, le sujet pouvant par exemple comprendre un texte, un document graphique, un tableau, un document visuel...
- Outre les questions posées, le sujet comprendra de l'ordre de trois à sept pages. Le volume des documents doit être adapté au temps imparti à l'épreuve.
- La durée de l'épreuve, la volonté de faire reposer l'évaluation des capacités du candidat sur un nombre suffisant de questions pour minimiser la part du hasard, plaident en faveur de cinq questions.
- La notion de « réponses brèves » permet d'attendre que les réponses puissent se faire sous forme de tableaux, compter deux à **quinze lignes**, être une **énumération précédée de tirets**.

Cette précision pourra être portée sur le sujet afin que le candidat puisse mesurer sans ambiguïté ce qui est attendu de lui.

À titre indicatif seulement, et sans pour autant constituer un programme réglementaire dont pourrait se prévaloir le candidat, les domaines d'interrogation peuvent être les suivants :

- L'accompagnement des enfants
- La mise en état de propreté des locaux et la mise en état de propreté du matériel
- La participation à la communauté éducative et les relations avec d'autres partenaires
- La surveillance des très jeunes enfants dans les cantines.

c. Sujets

Les sujets de 2021 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr) :

- Rubrique : « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Annales / Filière médico-sociale

3/ Répartition des notes

a. Concours externe - Épreuve de QCM

	14 ≤ Note	12 ≤ Note < 14	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20
QCM 753 cdt	79	157	242	170	94	11
Éventail de notes de 2,00 à 16,00/20	10,49 %	20,85 %	32,14 %	22,58 %	12,48 %	1,46 %
MOYENNE GÉNÉRALE						10,51

* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

478 candidats, soit 63,14 %, ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 contre 18,75 % en 2019.
Seulement 1,46 % ont une note éliminatoire avec 2/20 comme note la plus basse contre 19,19 % en 2019.

b. Troisième concours - Épreuve de série de 3 à 5 questions

	14 ≤ Note	12 ≤ Note < 14	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20
3 à 5 questions 21 cdt	8	8	3	2	-	-
Éventail de notes de 8,50 à 18,13/20	38,09 %	38,09 %	14,29 %	9,53 %	-	-
MOYENNE GÉNÉRALE						13,29

* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

On constate que 76,80 % (72,12 % en 2019) des candidats ont obtenu une note comprise supérieure ou égale à 12/20.

4/ Validation des épreuves écrites

a. Jury de validation des épreuves écrites

Il est à noter que les dispositions applicables en matière de concours prévoient qu'« un candidat ne peut être autorisé à subir l'épreuve orale s'il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 ».

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

	NOMBRE POSTES OUVERTS	SEUIL ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
EXTERNE	51	13,5 / 20	115
3 ^{ÈME} VOIE	3	14 / 20	8
TOTAL	54	-	123

Après délibération, ce sont donc au total 123 candidats qui ont été déclarés admissibles et donc convoqués pour participer à l'épreuve orale d'admission.

c. Profil des candidats admis à se présenter à l'oral

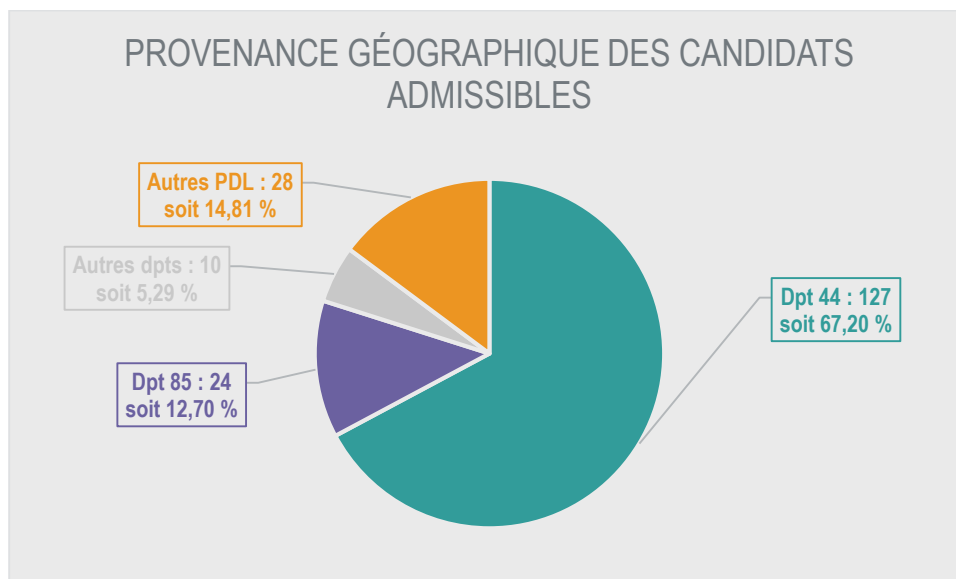
Moyenne d'âge : 36,75 ans



185 soit 20,21 %
19,72 % des admis à concourir



4 soit 17,40 %
0,43 % des admis à concourir



ÉPREUVE ORALE

1/ L'épreuve orale d'admission du concours externe

a. Intitulé réglementaire du concours externe

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien** permettant d'apprécier l'**aptitude** du candidat et sa **motivation** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que **ses connaissances de l'environnement professionnel** dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

(durée : 15 mn : coefficient 2)

Le concours externe constitue un concours sur « titre ». Ce dernier garantit que le candidat a une formation adaptée au métier qu'il vise. Même si l'intitulé réglementaire de prévoir pas de présentation, par le candidat, de son expérience professionnelle, le jury pourra inviter le candidat à présenter son parcours.

b. Cadrage de l'épreuve du concours externe

La note de cadrage préconise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :

I – Appréciation de l'aptitude professionnelle à exercer les missions d'un ATSEM principal de 2^{ème} classe

II – Appréciation des connaissances professionnelles sur son environnement professionnel

III – Motivation appréciée tout au long de l'entretien

- Aptitude...

Pour évaluer l'aptitude du candidat, il faut se référer aux missions du cadre d'emplois :

- assistance au personnel enseignant pour l'accueil
- assistance pour l'hygiène et sécurité des enfants
- appartenance à l'équipe éducative
- participation à la mise en œuvre des activités pédagogiques
- assistance aux enseignants pour l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers
- surveillance pendant les temps de restauration, périscolaires ou lors d'accueil de loisirs...

- Motivation, savoir-faire et savoir-être...

Les examinateurs cherchent ici à évaluer, tout au long de l'entretien, des qualités attendues d'un bon professionnel :

- Gestion du temps, du stress
- Cohérence
- Aptitude à communiquer
- Appréciation de la hiérarchie
- Curiosité intellectuelle...

- Connaissances de l'environnement professionnel...

- les fonctions publiques
- le service public
- les droits et obligations des fonctionnaires
- les principales compétences des collectivités

Les épreuves orales se sont déroulées du 19 au 22 avril 2022 aux Salons 8^{ème} sens à Rezé (44).

c. Répartition des notes

Éventail de notes	Notes ≥ 14/20	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
176 candidats De 4/20 à 19,5/20	87	32	25	17	14	1	13,75
	49,43 %	18,18 %	14,20 %	9,67 %	7,95 %	0,57 %	

* Note éliminatoire

2/ L'épreuve orale d'admission du troisième concours

a. Intitulé réglementaire du troisième concours

L'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni au candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

(durée 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé)

b. Cadrage de l'épreuve du troisième concours

La note de cadrage préconise que l'entretien s'organise autour de 2 axes :

I – Présentation par le candidat de son expérience et des expériences acquises (5 min maximum)

II – Capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre des problèmes fréquemment rencontrés par un ATSEM (15 min)

- Présentation de l'expérience professionnelle...

Le candidat ne peut recourir à aucun document, y compris le document retraçant l'expérience professionnelle.

Est pénalisé un exposé interrompu par le jury au terme des 5 minutes et demeuré, de ce fait, inachevé. Il en est de même pour celui dont la durée serait très nettement inférieure au temps imparti.

Lors de cet exposé, le candidat doit valoriser et exprimer clairement les compétences acquises au cours de son parcours professionnel en allant au-delà de la simple présentation de son CV. Il doit être attentif à valoriser ce qui lui paraît utile dans l'exercice des missions d'un ATSEM.

- Sous forme de mise en situation professionnelle...

En contextualisant les questions, il y a volonté d'évaluer des aptitudes professionnelles plutôt que des connaissances théoriques.

Ces mises en situations professionnelles permettront d'interroger le candidat sur son environnement professionnel dont l'environnement territorial mais également sa capacité à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés.

Les épreuves orales se sont déroulées du 19 au 22 avril 2022 aux Salons 8^{ème} sens à Rezé (44).

c. Remarques des examinateurs

- Les examinateurs ont dans l'ensemble salué le bon niveau des candidats de cette session 2021 : une préparation avérée et un bon positionnement professionnel.
- Ils relèvent toutefois un manque d'analyse et de réflexion : les candidats sont invités à prendre le temps d'analyser les questions afin de pouvoir organiser leur réponse mais également pour une prise de hauteur.
- Les candidats manquent toujours de connaissances en ce qui concerne la culture territoriale de base : droits/devoirs, collectivités... Une bonne préparation de ce chapitre permet pourtant d'obtenir des points et d'appréhender différemment les autres questions.
- Les examinateurs dénotent également un manque de vocabulaire technique et un registre de langage parfois mal adapté.
- Les meilleures prestations concernaient les candidats ayant une réelle réflexion sur le rôle éducatif et pédagogique du métier d'ATSEM.
- Bonne restitution dans l'ensemble de la compréhension de la double hiérarchie, de la relation avec les parents, de la surveillance et de l'entretien des locaux...

d. Répartition des notes

Éventail de notes	Notes ≥ 14/20	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
8 candidats De 11/20 à 19/20	6	1	1	-	-	-	12,58
	75 %	12,5 %	12,5 %	-	-	-	

* Note éliminatoire

3/ Validation de l'épreuve orale d'admission

a. Jury d'admission

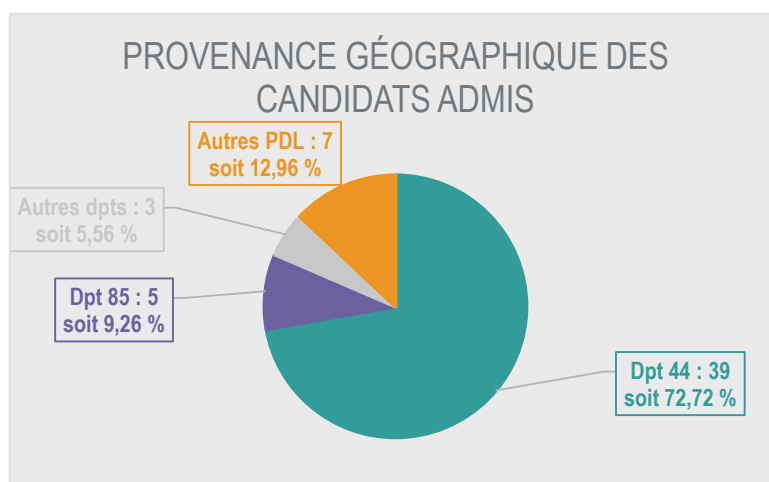
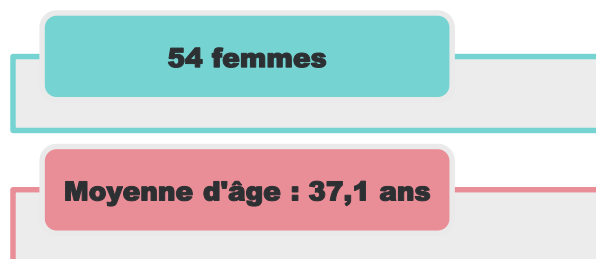
Le jury procède à l'examen des notes anonymes des 2 épreuves

- **Considérant** l'ensemble des notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat
- **Considérant** que tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

	NOMBRE POSTES OUVERTS	SEUIL ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
EXTERNE	51	15,67 / 20	51
3 ^{ÈME} VOIE	3	16,92/ 20	3
TOTAL	54	-	54

Après délibération, ce sont donc au total **54 candidats** qui ont été déclarés admis et inscrits sur liste d'admission.

b. Profil des candidats admis



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il est primordial de s'approprier la culture territoriale, de connaître l'environnement dans lequel le candidat sera amené à exercer, en maîtrisant le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics. Les membres du jury regrettent un manque certain de curiosité des candidats.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 9 juin 2022

Le du président du jury,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP POSSOZ'.

Jean-Pierre POSSOZ